

**DÉLIBÉRATION n°2026-09
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du mardi 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 17
En exercice : 17
Présents : 10
Pouvoirs : 03
Votants : 13

Date de convocation : 09/04/2026

Le quorum est atteint

Présents :

Bertrand LEROY - Agnès DESSAINTJEAN - Marie-Anne TERNAUX - Monique FONTCOUBERTE - Sylvie COILLARD - Marie-Claude CATALA - Marie-Thérèse LABROSSE - Christine COMBE - René TRIPOZ - Maxime COLLIER.

Excusés ayant donné pouvoir :

Corinne MONDELAIN donne pouvoir à Monique FONTCOUBERTE ;
Estelle CROZIER donne pouvoir à Marie-Thérèse LABROSSE ;
Lucie CACHOT donne pouvoir à René TRIPOZ.

Absents :

Annie BERGER, Nassera MONNIER, Alexandre CHAVANNE.

Excusée :

Monique MORIAUD.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Monique FONTCOUBERTE.

Election du vice-président du CCAS

Vu l'article L. 123-6 du code d'action sociale et des familles ;

Vu l'article R. 123-18 du code d'action sociale et des familles précisant que l'élection du vice-président doit se tenir à bulletin secret à la majorité absolue.

Considérant que le Conseil d'administration peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret,

Le Président du CCAS rappelle que le vice-président est élu à la majorité absolue par vote à bulletin secret selon l'article R. 123-18 du code d'action sociale et des familles.

Toutefois le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation et décide de procéder au vote à main levée.

Après appel à candidature,

Mme Agnès DESSAINTJEAN est candidate au poste de vice-présidente du CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir voté à l'unanimité :

- **NOMME Madame Agnès DESSAINTJEAN, vice-présidente du CCAS**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY

La secrétaire de séance
Monique FONTCOUBERTE

